



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

MOT DU PRÉSIDENT

Pour ce premier plan d'action de développement durable, le Musée d'art contemporain de Montréal vise à affirmer son rôle en adhérant à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes du Québec.

Le Plan s'arrime en articulant les actions autour de quatre (4) orientations gouvernementales, soit *Informer, sensibiliser, éduquer, innover, Produire et consommer de façon responsable, Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée* et *Sauvegarder le patrimoine collectif*. Chacune des actions ont été élaborées dans le but de répondre aux objectifs de la stratégie gouvernementale.

En posant des gestes qui s'intègrent à sa mission, le Musée d'art contemporain de Montréal adopte un comportement environnemental responsable pour rencontrer les attentes du Ministère la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Marc DeSerres

La mission du Musée d'art contemporain de Montréal

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été fondé en 1964 par le gouvernement du Québec à la demande d'artistes et de collectionneurs montréalais qui souhaitaient qu'une institution soit chargée de constituer une collection d'œuvres actuelles d'artistes d'ici.

En 1983, la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre 44) constituait le Musée en société d'État avec le mandat de collectionner, de conserver et de diffuser les œuvres d'artistes québécois tout en assurant une présence de l'art contemporain international.

Le Musée, en tant que société d'État, se doit de contribuer à l'atteinte des objectifs du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et, notamment, à son objectif de démocratisation de la culture et d'accès au savoir.

Orientation gouvernementale 1 *Informier, sensibiliser, éduquer, innover.***Objectif gouvernemental 1**

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire la promotion du développement durable auprès du personnel et des clientèles externes (artistes, visiteurs, fournisseurs).

Actions	Indicateurs	Cibles	Gestes
<p>Action 1</p> <p>Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.</p>	<p>1. Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable;</p> <p>2. Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour l'intégrer à leurs activités régulières.</p>	<p>1. 80% du personnel sensibilisé d'ici 2011;</p> <p>2. 50% du personnel ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour l'intégrer à ses activités régulières.</p>	<p>Instaurer une plateforme d'information sur le site internet du Musée concernant le plan d'action en développement durable.</p> <p>Implanter des sessions de formation destinées au personnel.</p> <p>Informier le personnel de l'évolution du plan d'action et autres mesures concernant le développement durable via l'intranet du Musée.</p> <p>Participer aux diverses formations offertes par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs</p> <p>Insérer des notes automatiques de bas de page dans les courriels questionnant la nécessité d'imprimer le document.</p> <p>Créer un comité de développement durable.</p>

Orientation gouvernementale 3 *Produire et consommer de façon responsable.***Objectif gouvernemental 6***Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.***Objectif organisationnel 2***Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du Musée.*

Actions	Indicateurs	Cibles	Gestes
<p>Action 2</p> <p>Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable de façon à minimiser l'impact des activités du Musée.</p>	<p>1. États d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.</p> <p>2. Politiques ou directives d'acquisition écoresponsables</p>	<p>1. Adoption d'un cadre de gestion environnementale d'ici 2011;</p> <p>2. Mise en œuvre de mesures ou d'activités afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013;</p> <p>3. Instauration de pratiques d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.</p>	<p>1. Favoriser l'achat et l'utilisation de produits recyclés et recyclables;</p> <p>2. Mise en place d'une politique d'achat écoresponsable;</p> <p>3. Élaborer un cadre de gestion environnementale;</p> <p>4. Poursuivre et mettre en œuvre l'adoption de pratiques plus favorables à l'environnement.</p>

Orientation gouvernementale 3 *Produire et consommer de façon responsable.***Objectif gouvernemental 7***Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.***Objectif organisationnel 3***Instaurer des pratiques permettant la réduction de la consommation d'énergie et la réduction des ressources matérielles.*

Actions	Indicateurs	Cibles	Gestes
Action 3 Réduire au minimum l'utilisation de ressources dans les pratiques quotidiennes, dans les échanges avec la clientèle.	1. Nombre de document papier utilisé. 2. Nombre de documents publiés. 3. Réduction des coûts d'énergie.	1. Réduction de 10% pour les 2 premiers indicateurs.	1. Favoriser l'utilisation des moyens de communication électroniques avec la clientèle en communiquant par courriel chaque fois que possible. 2. Offrir des documents sur des supports électroniques. (clé mémoire). 3. Modifier les comportements face à l'utilisation de l'énergie en général.

Orientation gouvernementale 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.**Objectif gouvernemental 18***Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.***Objectif organisationnel 4***Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement du Musée.*

Actions	Indicateurs	Cibles	Gestes
<p>Action 4</p> <p>Appliquer les critères de développement durable dans les projets de construction, de rénovation et d'entretien des infrastructures.</p>	<p>Implantation de critères d'évaluation spécifiques au développement durable dans les appels d'offres.</p>	<p>Intégration optimale des impératifs de développement durable dans la réalisation des travaux.</p>	<p>Intégrer des critères de développement durable dans les appels d'offres reliés aux aménagements et aux modifications des infrastructures.</p> <p>Outils de vérification de l'implantation des critères de développement durable lors de l'élaboration des projets.</p>

Orientation gouvernementale 7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.**Objectif gouvernemental 21***Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.***Objectif organisationnel 5***Démocratiser la culture et permettre l'accès au savoir.*

Actions	Indicateurs	Cibles	Gestes
Action 5 Conserver, diffuser et promouvoir l'art contemporain.	1. Consolider l'organisation de la collection permanente. 2. Fréquentations.	1. Le Musée favorise le programme de gestion et de conservation de la collection. 2. Le Musée participe aux travaux du Service de soutien aux institutions muséales (SSIM). 3. Maintenir et augmenter le nombre de visiteurs.	Poursuivre les activités d'enregistrement, de documentation et de numérisation des collections. Poursuivre les activités de traitement des œuvres de la collection. Développer les collections en complémentarité avec les autres grands musées du Québec dans le but de favoriser le développement d'une collection d'intérêt national. Organiser des expositions itinérantes pour faire connaître notre collection en région. Maintenir une programmation dynamique et diversifiée (expositions, activités d'animation et d'éducation, colloques, etc.).

Liste des neuf orientations de la *Stratégie gouvernementale*

Orientations gouvernementales

- 1 Informer, sensibiliser, éduquer, innover (*orientation stratégique prioritaire*) (information / éducation et formation / recherche et innovation)
- 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement (approche préventive / gestion concertée des risques)
- 3 Produire et consommer de façon responsable (*orientation stratégique prioritaire*) (écoresponsabilité des activités de production et de consommation / éthique, écoconditionnalité et responsabilité sociale)
- 4 Accroître l'efficacité économique (externalités / mesures à incidence économique et écofiscalité)
- 5 Répondre aux changements démographiques (équilibre démographique / emploi et développement économique)
- 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée (*orientation stratégique prioritaire*) (gestion intégrée du territoire / amélioration des établissements humains)
- 7 Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (gestion du patrimoine collectif / coopération)
- 8 Favoriser la participation à la vie collective (action communautaire / vie démocratique)
- 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques (équité / intégration sociale)

Liste des 29 objectifs de la *Stratégie gouvernementale*

Objectifs gouvernementaux

- 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences pour en faciliter la mise en œuvre.
- 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
- 4 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.
- 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
- 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
- 7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
- 9 Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- 10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
- 11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et services.
- 12 favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- 13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- 14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
- 15 Accroître le niveau de vie.
- 16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- 17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
- 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- 19 Renforcer la viabilité et résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.
- 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.
- 22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- 23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- 25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
- 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- 28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main d'œuvre.
- 29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Liste des orientations et des objectifs non retenus

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le plan d'action de développement durable du Musée. En raison de son champ d'intervention découlant de ses compétences, le Musée ne peut contribuer à l'atteinte des orientations suivantes: 2, 4, 5, 8, 9 ainsi que des objectifs suivants : 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29.

Objectif gouvernemental 14, *Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.*

Le Musée est très sensible à la conciliation du travail et de la famille. Cet objectif n'est pas inclus. Il fait partie des actions négociées dans ses conventions collectives.

Objectif gouvernemental 17, *Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.*

Les responsabilités découlant de la mission du Musée ne lui permettent pas de contribuer directement à cet objectif. Ses dirigeants se sont engagés à gérer avec efficacité et efficacie les budgets qu'ils ont la responsabilité d'administrer.

Le Plan d'action de développement durable est disponible pour consultation sur le site internet du Musée à l'adresse suivante : www.macm.org

DEMANDE D'INFORMATION :

Veillez adresser vos demandes d'information concernant le développement durable par courriel à l'adresse suivante :

developpement_durable@macm.org